

Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation Promotion Santé Suisse en 2014

1 Contexte

11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ci-après la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

2 Activités de la fondation en 2014

21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2014 publié par la fondation.

1. Poids corporel sain

En 2014, la fondation a poursuivi sa collaboration à long terme avec 20 cantons dans le cadre des programmes d'action cantonaux « Poids corporel sain chez les enfants et les adolescents » (PAC). La fondation soutient les cantons par un financement, une coordination, des prestations de conseil, une mise en réseau et un échange d'informations et de connaissances, ainsi que par des évaluations. La deuxième étape de 12 PAC cantonaux va toucher à son terme en 2015. La fondation concentre donc ses efforts sur la préparation de la troisième étape. Pour ce faire, les modules d'intervention ont été retravaillés avec la collaboration d'experts du terrain et de scientifiques. Par ailleurs, la base de financement a été redéfinie: Le nombre d'enfants et d'adolescents sert désormais de base pour le calcul du financement. Dans le cadre d'une large évaluation des effets des projets d'intervention des PAC, il a été démontré qu'onze des 12 projets évalués dé-

montre un effet positif, et ce, aussi bien au regard des groupes cibles atteints que concernant l'amélioration des comportements en matière d'alimentation et de mouvement des enfants et des adolescents.

Au total, près de 405 000 personnes ont participé aux 19 slowUp (journées découvertes sans voitures) organisées dans différents cantons et régions de Suisse.

2. *Santé psychique – stress*

De concert avec des partenaires de l'économie et de la science, la fondation s'est engagée dans différents projets en faveur de la promotion de la santé en entreprise. L'accent a été mis sur le thème du stress. A cet égard, 11 nouvelles entreprises ont obtenu en 2014 le label Friendly Work Space®. A l'heure actuelle, 169 900 personnes travaillent dans 51 entreprises ayant reçu cette distinction et améliorant sans cesse leurs conditions de travail. En outre, 31 entreprises employant plus de 7000 collaborateurs ont utilisé le S-Tool, le baromètre du stress.

Le «Réseau Santé psychique Suisse», géré en collaboration avec trois offices fédéraux (OFSP, OFAS, seco) ainsi qu'avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), comptait 128 organisations membres en 2014.

3. *Renforcer la promotion de la santé et la prévention*

Le projet intercantonal « Via - Promotion de la santé des personnes âgées » est entrée, en 2014 dans la deuxième phase de projet (2014 – 2016). Lors de la deuxième phase, des modules pratiques sur les grands thèmes que sont la promotion de l'activité physique, la prévention des chutes, l'alimentation et l'intégration sociale doivent être développés dans la perspective d'un programme national. A cette fin, 10 sous-projets ont été lancés dans 15 communes et deux régions.

Sur mandat de la CDS, la fondation collabore à l'heure actuelle activement à l'élaboration de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles, lancée en novembre 2013 par le Dialogue Politique nationale de la santé.

22 Changement au conseil de fondation

Fin 2013, Fabienne Clément, Manfred Manser (représentants des assureurs), Beat Arnet (représentant de la CNA) et John-Paul Vader (représentant des milieux scientifiques) sont retirés du conseil de fondation. Ils ont été remplacés par Reto Dahinden, Directeur général SWICA Assurance-maladie, Reto Egloff, Président de la Direction de la Groupe d'assurances CPT (nouveaux représentants des assureurs), Roberto Dotti, Directeur CNA Bellinzona (représentant de la CNA) et David Fäh, collaborateur à l'Institut de Médecine sociale et Préventive de l'université de Zurich (représentant des milieux scientifiques). Ces changements ont été confirmés par l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

3 Utilisation des ressources en 2014 : examen des comptes

Les contributions annuelles, d'un montant de 2,40 francs par assuré, ont permis de générer 18,060 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la TVA) en 2014 (2013 : 17,836 millions de francs). Par ailleurs, la commercialisation de produits et de prestations de services (p. ex., le label *Friendly Work Space*) a permis de générer des recettes supplémentaires de près de 754 000 francs (2013 : 424 000 francs).

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 19,714 millions de francs (2013 : 17,625 millions). Elles ont donc augmenté de 11,8 %.

La position du bilan « Engagements sur projets en cours » comprend les prestations réalisées par des partenaires de projets durant l'année sous revue mais qui n'ont pas encore été facturées (3,028 millions de francs ; année précédente : 2,185 millions). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2015 à 2018 à hauteur de près de 10,800 millions de francs. Presque 60 % de cette somme sera affecté à des projets concernant l'objectif prioritaire « Poids corporel sain », en particulier les PAC.

Depuis 2010, toutes les dépenses liées à un projet, soit également les frais de personnel, ont été inscrites par projet.

Pour 2014, les variations suivantes sont à signaler pour les différentes unités d'imputation par rapport à l'année précédente :

- Gestion des impacts/gestion des connaissances : augmentation de près de 25 000 francs à 1,121 million de francs ;
- Promotion de la santé et prévention : augmentation de près de 212 000 francs à 1,502 million de francs ;
- Projets novateurs : augmentation de 22 600 francs à 1,130 million de francs ;
- Poids corporel sain : augmentation de plus de 688 000 francs à 6,649 millions de francs ;
- Santé psychique – stress : augmentation de 1,096 million de francs à 5,694 millions de francs ;
- Communication : augmentation de près de 46 000 francs à 3,617 millions de francs.

En 2014, les frais administratifs se sont élevés à 1,969 million de francs (2013 : 1,635 million de francs ; soit environ 20,4 % de plus que l'année précédente), dont près de 943 000 francs ont été consacrés au poste « Personnel/ressources humaines » (2013 : 850 000 francs). Par rapport à l'année précédente, ce montant a augmenté de près de 92 000 francs. Il comprend non seulement les frais de salaire de l'administration et les indemnités des membres du conseil de fondation, mais également les frais de formation et de formation continue de tous les collaborateurs. Cette augmentation est notamment due le recrutement de nouveaux collaborateurs et la formation. Le poste «Autres frais administratifs» a augmenté d'environ CHF242 000. Cette augmentation est attribuable d'une part à l'accès de nouveaux collaborateurs, causant une hausse parallèle des frais d'exploitation des locaux et des frais informatiques, et d'autre part à une hausse des honoraires de tiers en lien avec la planification des nouveaux bureaux.

Par rapport à 2013, l'ensemble des frais de personnel a de nouveau augmenté (+16,9 %), passant à 6,629 millions de francs (année précédente : 5,672 millions de francs). Au 31 décembre 2014, la fondation employait 53 personnes au total (année précédente : 46), soit 37,2 postes équivalent plein-temps (année précédente : 33,1).

En 2014, les charges totales se sont élevées à 21,801 millions de francs et ont donc augmenté de 2,405 millions de francs par rapport à l'année précédente (19,396 millions). Cette augmentation est due à l'intensification prévue des activités au cours de la troisième année du cycle stratégique 2012-2015. Les charges administratives (y c. les coûts salariaux liés aux projets) s'élevaient au total à près de 8.598 millions de francs en 2014, soit à près de 39.4% des charges totales (en 2013, ce chiffre s'élevait à 7.307 millions de francs, soit à 37.7% des charges totales).

Avec une perte de près de 2,913 millions de francs, le résultat d'exploitation 2014 s'avère de nouveau négatif (perte de l'année précédente : 1,025 million de francs). Les réserves, qui se traduisent par des liquidités de 6,640 millions de francs, ont diminué de plus de 2,231 millions de francs par rapport à l'année précédente.

4 Conclusions et perspectives

41 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ». L'année 2014 et la troisième année du 2^e cycle stratégique (2012 – 2015). En adaptant l'orientation stratégique, le domaine santé psychique/stress a fait l'objet d'une attention plus marquée, ce qui a entraîné davantage de mesures et, partant, des dépenses plus élevées et a nécessité davantage de personnel. Avec juste 44 postes à plein temps et une charge salariale de près de 6.63 millions de francs, la limite supérieure a été atteinte selon le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

42 Détermination de la contribution pour l'année 2016

Comme l'année précédente, la fondation n'a pas demandé d'augmentation de la contribution pour l'année suivante. Celle-ci sera donc, en 2016 également, de 2,40 francs par personne assurée. La fondation a toutefois proposé une augmentation de la contribution dès 2017, en vue notamment de mettre en œuvre les champs d'action et les mesures du rapport « Santé psychique en Suisse » de mai 2015 qui a été élaboré sur mandat du Dialogue Politique nationale suisse de la santé.

1^{er} septembre 2015

Table des matières

1	Contexte	1
	11 Bases légales	1
2	Activités de la fondation en 2014	1
	21 Avancement de la stratégie	1
	22 Changement au conseil de fondation	2
3	Utilisation des ressources en 2014 : examen des comptes	3
4	Conclusions et perspectives	4
	41 Mise en œuvre de la stratégie	4
	42 Détermination de la contribution pour l'année 2016	4